

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Millau
Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice : 13
de Présents : 11
de Votants : 13

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Mardi 30 Septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procurations : Mme Laure GARRIBOTTO à M. Jean-François VIDAL, M. Arnaud BERNARD à M. Sébastien ROUSTAN

Secrétaire de séance : M Gérard CAILHOL

OBJET : Décision Modificative n°1 - Budget Eau Potable

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget eau potable 2025,

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante pour le budget eau potable de l'exercice 2025,

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 63711 : Redevance prélèvement sur la ressource	570.00€			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	570.00€			
D 6811 : Dotations aux amortissements		570.00€		
TOTAL D042 : Opération d'ordre entre sect		570.00€		
Total	570.00€	570.00€		
INVESTISSEMENT				
D 2156 : Matériel spécifique d'exploitation		570.00€		
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles		570.00€		
R 28156 : Matériel spécifique d'exploit				570.00€
TOTAL R040 : Opération d'ordre entre sect				570.00€
Total		570.00€		570.00€
Total Général		570.00€		570.00€

Aceusé de réception en préfecture

012-211202866-20250930-2025045-BF

Reçu le 06/10/2025

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
DÉLIBÉRATION : 2025-045
Code matière : 7.1.2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

AUTORISE la décision modificative ci-dessus,

Pour extrait conforme.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

Le Maire